

COMMENT FAIRE ?

Toute demande repose sur la présentation d'une prescription médicale de « douze à quinze séances de soins d'accompagnement et de réhabilitation » par un médecin généraliste, un neurologue, le Centre d'Évaluation Gériatrique du Centre Hospitalier... Une évaluation est ensuite réalisée à domicile par l'ergothérapeute et/ou le psychomotricien du service. La validation de l'admission est ensuite prononcée par l'infirmière coordinatrice de l'équipe spécialisée.

Contactez-nous pour tous renseignements.

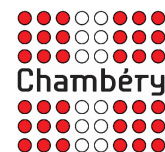
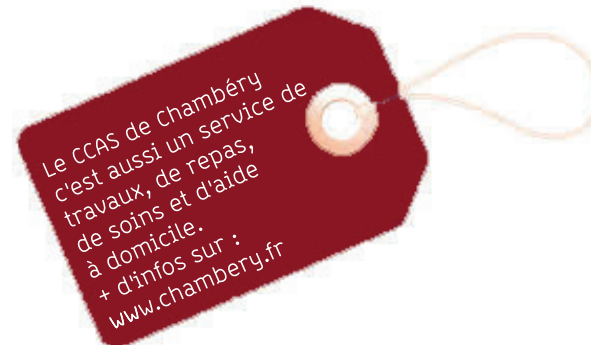
POLE ALZHEIMER COROLLE Equipe Spécialisée à Domicile (ESAD)

110, avenue d'Annecy
73000 CHAMBERY

Téléphone : 04 79 33 89 27
Fax : 04 79 33 89 28
Mail : esad@ccas-chambery.fr

ACCUEIL TELEPHONIQUE
Du lundi au vendredi
8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h00

Un répondeur est disponible
sur les heures de fermeture du service



**Centre communal
d'action sociale**
www.chambery.fr

145, rue Paul Bert
BP 30368
73003 CHAMBERY cedex
04.79.60.50.20

Pôle Alzheimer Corolle Equipe Spécialisée A Domicile (ESAD)



Soutien aux
personnes
désorientées
et aux aidants

LE SERVICE

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile propose l'intervention de son Équipe Spécialisée du lundi au vendredi, **sur prescription médicale**. Cette équipe spécialisée dispense des soins d'accompagnement et de réhabilitation auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

La prescription est de douze à quinze séances sur une durée de trois mois maximum.

Il contribue par ce biais au maintien à domicile des bénéficiaires.

LE POLE ALZHEIMER-COROLLE

Un service d'accueil de jour et un hébergement temporaire sont situés dans les mêmes locaux que l'ESAD.

Ils sont proposés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

Ecoute
Respect
Confiance

NOS MISSIONS

Les objectifs généraux des interventions sont de :

- conseiller, éduquer et prévenir la personne malade et son entourage,
- solliciter et renforcer les compétences et les savoir-faire dans des situations de vie quotidienne,
- adapter l'environnement,
- renforcer l'estime de soi, la communication verbale et non verbale.

A l'issue des séances, un relais est initié par l'équipe vers d'autres professionnels, et un bilan final est envoyé au médecin prescripteur.



Départ au domicile d'un usager

POUR QUI ?

Ce service est pris en charge dans le cadre de l'assurance maladie.

Il s'adresse aux personnes :

- dont la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée a été diagnostiquée,
- à un stade léger ou modéré de la pathologie,
- pouvant faire l'objet d'une intervention de réhabilitation (capacité de mobilisation, d'attention, de compréhension...).

L'ESAD est agréée pour intervenir du bassin chambérien jusqu'à Saint Jeoire Prieuré, sur les communes au nord du massif de la Chartreuse et sur les communes au sud du massif des Bauges.

Nous vous invitons à nous contacter afin de savoir si votre commune de résidence fait partie de la zone desservie.